



CONSEIL SYNDICAL DU 17 DECEMBRE 2024

2024 032 – ACCUEIL D'UN (E) ETUDIANT (E) STAGIAIRE EN APPUI A LA MISSION NOS CANTINES DURABLES – STRUCTURATION DES FILIERES ET SOURCING POUR UNE RESTAURATION DURABLE

24 Elus membres du conseil syndical				Suffrages exprimés
Titulaires Présents	Suppléants Présents	Procurations	Absents	
12	3	3	12	18

Présents

ACCM : Madame Catherine BALGUERIE-RAULET, Monsieur Patrick de CAROLIS, Monsieur Lucien LIMOUSIN, Madame Françoise FAVIER, Monsieur Julien BESANCON, Monsieur Pierre RAVIOL, Madame Christiane SALLE (suppléante), Monsieur Robert ISNARD (suppléant),

CCVBA : Monsieur Jean MANGION, Madame Anne PONIATOWSKI, Monsieur Gérard GARNIER (suppléant),

TPA : Madame Corinne CHABAUD, Monsieur Pierre-Hubert MARTIN, Monsieur Michel PECOUT, Monsieur Serge PORTAL,

Absents excusés

ACCM : Monsieur Jean-Michel JALABERT, Monsieur Fabien BOUILLARD, Madame Séverine DELLANEGRA, Monsieur Jacques AUFRERE, Madame Laurie PONS,

CCVBA : Madame Aline PELISSIER, Monsieur Hervé CHERUBINI, Madame Pascale LICARI,

TPA : Monsieur Jean-Christophe DAUDET, Monsieur Michel GAVANON, Monsieur Yves PICARDA, Monsieur Jean-Marc MARTIN-TEISSERE,

Procurations : Madame Corinne CHABAUD à Monsieur Michel PECOUT. Monsieur Serge PORTAL à Monsieur Pierre-Hubert MARTIN, Monsieur Jean-Michel JALABERT à Monsieur Patrick de CAROLIS Madame Françoise FAVIER à Monsieur Jacques AUFRERE, Monsieur Jean-Christophe DAUDET à Monsieur Hervé CHERUBINI.

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Christophe DAUDET à Madame Catherine BALGUERIE-RAULET, Madame Séverine DELLANEGRA à Madame Christian SALLE, Monsieur Jean-Marc MARTIN-TEISSERE à Madame Anne PONIATOWSKI.

o_o_o_o_o_o_o_o_o_o_o_o_o_o_o_o

Rapporteur : Monsieur Michel PECOUT

Résumé

La restauration collective est le chantier prioritaire du Projet Alimentaire Territorial copiloté par le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays d'Arles et la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Depuis 2020, plusieurs actions opérationnelles ont été menées dans le cadre de la mission Nos Cantines Durables du PAT : une étude spécifique pour poser les constats et les perspectives du secteur, des formations aux collectivités et des appuis en ingénierie, des expérimentations pour mutualiser les achats entre structures publiques, un soutien aux producteurs et aux plateformes d'approvisionnement... 23 communes du Pays d'Arles ont bénéficié de l'appui de la mission « Nos Cantines durables ».

La feuille de route triennale 2024-2027 de la mission « Nos cantines durables prévoit le renforcement de la structuration de l'offre et de la demande en produits locaux et de qualité par le biais de plusieurs actions. La mise en œuvre de cette feuille de route a permis de réunir

500.089,00 € de subvention provenant du FEADER, de la Région, de l'ADEME de l'Etat (France Agrimer), le coût résiduel pour le PETR sur 3 ans s'élevant à 28 447,00 € sur la période.

Une partie de la feuille de route concerne développement de l'approvisionnement en pain issus de farines locales, en lien avec les artisans présents sur les communes et l'initiative Lou Pan d'Ici qui porte une filière blé tendre 100% régionale.

Ainsi, la présente délibération propose d'accueillir un(e) étudiant(e) stagiaire, au titre du PAT, de février à juillet 2025 au sein de la mission agriculture-alimentation pour réaliser un diagnostic des pratiques d'achat de pain des communes, du sourcing et des actions de sensibilisation.

Vu la loi 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche affirmant l'importance des stages pour les étudiants, stages qui doivent être associés à un parcours de formation ayant pour objet principal la familiarisation avec le milieu professionnel ;

Vu la délibération n°2016.025 du 27 juillet 2016 portant engagement du territoire dans un projet alimentaire territorial à l'échelle des Bouches du Rhône, en co-pilotage avec la Métropole Aix-Marseille Provence ;

Vu la délibération n° 2017.22 du Comité syndical du 23 juin 2017 approuvant les termes de la Charte agricole du Pays d'Arles ;

Vu la loi n° 2018-938 du 30 octobre 2018 pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous (EGALIM), et notamment l'article 24 ;

Vu la délibération n° 2023.029 en date du 26 septembre 2023 approuvant le dépôt d'une demande auprès de la Région Sud pour le financement via le FEADER en faveur de la restauration hors domicile « Faire de la restauration collective une opportunité économique pour les filières locales et durables. »

Vu la délibération n° 2024.012 en date du 9 avril 2024 approuvant le principe de renouvellement du co-pilotage du Projet Alimentaire Territorial entre le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays d'Arles et la Métropole Aix-Marseille-Provence, sur la période 2024-2028 ;

Vu la délibération n° 2024.017 en date du 4 juin 2024 approuvant le contrat de coopération entre le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays d'Arles et la Métropole Aix-Marseille-Provence dans le cadre de la mission restauration hors domicile du Projet Alimentaire Territorial, sur la période 2024-2028.

Contexte

Un des volets du plan d'action du Projet Alimentaire Territorial concerne le renforcement de la présence des produits locaux en restauration collective qu'elle soit publique ou d'entreprise.

Plusieurs travaux ont déjà été réalisés en ce sens :

- Réalisation d'un sourcing ciblé sur les fruits et légumes de printemps/été pour l'Eparca (Arles) et adaptation des marchés publics (allotissements) en 2020 permettant d'étoffer notre base de données de producteurs,
- Saisine du Conseil de Développement sur les tendances et attentes des citoyens en matière d'accès à la production locale en 2022/24,
- Expérimentation de commandes groupées de produits locaux sur la commune d'Arles entre différents établissements publics (Ville-Eparca, lycées, hôpital, collège...)
- Sourcing en approvisionnement local pour 6 communes signataires de la charte d'engagement des communes dans le PAT (déployé depuis 2021),

- Référencement dans une base de données de producteurs du Pays d'Arles engagés dans les circuits de proximité (actualisée au fil de l'eau),
- Financement, promotion et valorisation des plateformes de distribution locales favorisant le référencement de 400 producteurs locaux.

Objectif du stage

Pour renforcer notre action sur ce volet en 2025, le PETR propose d'accueillir un(e) étudiant(e) stagiaire au sein de l'équipe du Projet Alimentaire Territorial. Le/la stagiaire aura pour mission principale l'accompagnement du sourcing local et de qualité en restauration collective, avec notamment la réalisation d'une enquête sur les achats de pain en restauration collective.

Missions

L'articulation de la mission de 6 mois est envisagée comme suit :

- (1) Mener une enquête auprès des 121 communes du territoire sur leurs achats de pain en restauration collective afin d'identifier les sources d'approvisionnement en pain, leurs coûts et leurs orientations stratégiques sur cet approvisionnement. L'analyse des résultats permettra de définir un programme d'action pour :
 - Relocaliser l'approvisionnement en pain en faveur des artisans boulangers locaux,
 - Proposer du pain de meilleure qualité nutritionnelle aux convives,
 - Permettre l'engagement de nouvelles communes au réseau « nos cantines durables » dans une démarche durable d'achat local dont le pain,
 - Mettre en place des outils de suivi de cette démarche pour suivre l'impact en matière d'achat public.
- (2) préparer et amorcer un plan de développement de l'achat de pain issu de farine locale basé sur de la :
 - sensibilisation des acheteurs de la restauration collective (par zone géographique)
 - sensibilisation pour les convives (création et diffusion de support , animation)
- (3) Accompagner les collectivités pour la mutualisation de leurs achats en co-animant – avec l'animatrice restauration durable du PAT – des expérimentation de groupement d'achat sur le territoire du Pays d'Arles et de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Considérant l'exposé des besoins et des missions réalisées par le/la stagiaire,

Je vous propose, chers collègues, de bien vouloir :

- 1° – ACCUEILLIR**, un(e) étudiant(e) stagiaire, sur une période de 6 mois, à compter de février 2025 ;
- 2°- APPROUVER** les termes de la convention qui interviendra entre l'établissement d'enseignement supérieur et le PETR du Pays d'Arles ;
- 3° - ACCEPTER** la prise en charge des frais de formation ou attribuer une indemnité de stage (enveloppe de cout similaire) calculée sur la base du taux réglementaire, ainsi que des frais de déplacement inhérents à la mission de stage ;
- 4° – AUTORISER**, Monsieur le Président à signer au nom et pour le compte du PETR du Pays d'Arles ladite convention ;
- 5° - PRÉCISER** que les frais de formation ou les dépenses d'indemnité de stage et de remboursement des frais de déplacements seront inscrites au budget 2025 du PETR.

La délibération soumise au vote est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Le Président